

## **Liberté, Egalité, Immigration**

A Bordeaux, le 22 décembre 2023

Nous, membres du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Nouvelle-Aquitaine, sommes extrêmement préoccupés par les enjeux de justice sociale et de droits humains face au projet de loi « Asile et Immigration »

Il est indéniable que la question de l'immigration est complexe et nécessite une approche réfléchie et équilibrée.

Cependant, ce projet de loi soulève des préoccupations majeures quant à son impact sur la précarisation des personnes immigrantes. Il apparaît que certaines restrictions proposées entraînent une diminution significative de l'accès aux droits fondamentaux pour les individus en quête d'une vie meilleure dans notre pays. La précarisation des conditions de vie des immigrés, résultant de ces mesures, contredit les principes de dignité humaine et d'égalité.

Cette législation, va marginaliser davantage certaines communautés et accentuer les inégalités sociales. La cohésion sociale et le tissu même de notre société pourraient en pâtir, compromettant ainsi les valeurs d'ouverture, de tolérance et de solidarité qui font le sens de notre nation.

En tant que membres engagés de cette société, nous devons œuvrer ensemble pour construire une communauté inclusive, respectueuse des droits de chaque individu, indépendamment de son origine.

En tant qu'acteurs engagés au service de la jeunesse et de l'éducation populaire, nous sommes garant d'un environnement inclusif, éducatif, et respectueux des droits fondamentaux. Ce projet de loi suscite de sérieuses inquiétudes quant à son impact sur la jeunesse immigrante et sa participation active à la vie sociale. Les restrictions proposées complexifient davantage les conditions de vie des jeunes issus de l'immigration, compromettant ainsi leur accès à l'éducation, à la formation, à la culture fondamentale pour leur développement personnel et professionnel.

En limitant ces possibilités, le projet de loi accentue des inégalités déjà existantes. Notre engagement en faveur de l'éducation populaire repose sur des principes de solidarité, d'égalité des chances, et de valorisation de la diversité. Nous croyons fermement que chaque jeune, indépendamment de son origine, doit avoir la possibilité de s'épanouir et de contribuer positivement à la société qui l'accueille.

Appelons à la création d'un cadre législatif qui soutient l'inclusion, la diversité, et le bien-être des jeunes issus de l'immigration.

Notre législation doit être en adéquation avec les valeurs que nous défendons en tant que société tout en favorisant un environnement propice à l'épanouissement de chaque citoyen.

Nous sommes citoyens d'un état devant garantir les droits fondamentaux de chacun, en application de la Constitution française et des droits de l'homme et du citoyen garantissant une société équitable et solidaire.

